

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 833

présenté par
M. Véran
-----**ARTICLE 11**

Après l'alinéa 257, insérer l'alinéa suivant :

« 29° *bis* A l'article L. 723-6-2, la référence : « L. 652-6 » est remplacée par la référence : « L. 641-8 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.